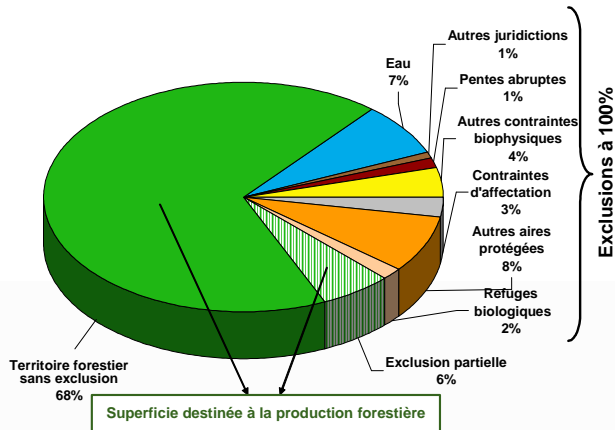


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

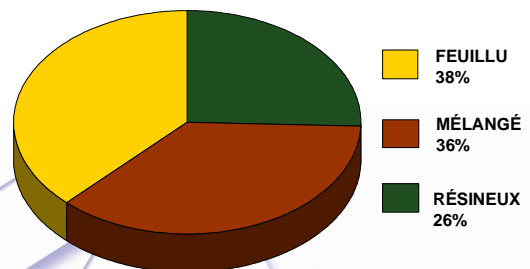
Superficie<sup>1</sup> : 163 007 hectares



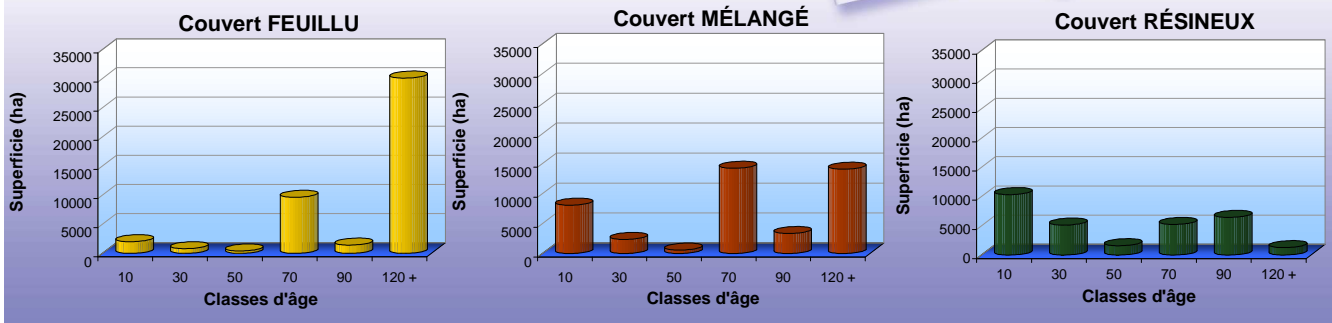
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie<sup>2</sup> : 117 026 hectares



Types de couvert et classes d'âge



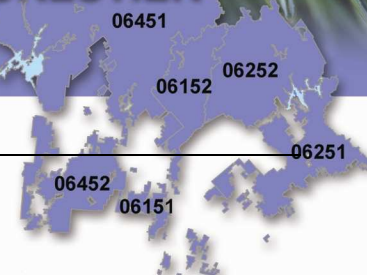
<sup>1</sup> superficie brute sans réduction    <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (DU 1er AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM <sup>1</sup>	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables <sup>2</sup>	Autres feuillus durs	Total
<b>A</b> 2000-2008	114 700	3 000	2 800	500	12 900	32 400	35 900	40 400	2 900	245 500
<b>B</b> Forestier en chef 2009-2013	71 500	2 200	300	1 000	11 000	25 900	25 800	43 300	4 400	185 400
Variation (B-A)	-43 200	-800	-2 500	500	-1 900	-6 500	-10 100	2 900	1 500	-60 100
Variation (%)	-38%	-27%	-89%	100%	-15%	-20%	-28%	7%	52%	-24%
<b>C</b> Forêt Québec 2008-2013	72 500	2 300	300	900	11 500	27 500	23 300	37 600	3 800	179 700
Variation (B-C)	-1 000	-100	0	100	-500	-1 600	2 500	5 700	600	5 700
Variation (%)	-1,4%	-4,3%	0,0%	11,1%	-4,3%	-5,8%	10,7%	15,2%	15,8%	3,2%

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze    <sup>2</sup> érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m <sup>3</sup>		%
Bandes riveraines	5 820	7 990		4,3%
Séparateurs de coupe	682	930		0,5%
Pentes fortes (31 à 40 %)	7 822	11 440		6,2%
Habitats fauniques	2 645	4 050		2,2%
Encadrements visuels	4 657	6 990		3,8%
Territoires à multiples usages	13 287	16 620		9,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	2 801	3 960		2,1%
CR modèle Taux	10 371	13 010		7,0%
<b>Sous-total des contraintes</b>	<b>48 085</b>	<b>64 990</b>		<b>35,1%</b>
<b>Sous-total sans contrainte</b>	<b>68 941</b>	<b>120 410</b>		<b>64,9%</b>
<b>Total</b>	<b>117 026</b>	<b>185 400</b>		<b>100,0%</b>



### 3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières qui doivent être réalisées afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales». Dans l'UAF 061-52, la stratégie du plan général prévoit une superficie annuelle de récolte de 2 887 hectares. Pour soutenir la possibilité, il faut également réaliser des travaux sans récolte de l'ordre de 1 440 hectares annuellement. Il faut souligner que cette UAF comprend des superficies significatives de forêt feuillue, mélangée et résineuse. En conséquence, on retrouve dans la stratégie pratiquement toute la gamme de traitements sylvicoles utilisés au Québec.

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>3</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF <sup>1</sup>	743
	Jardinages et assainissement	1 236
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES <sup>2</sup>	685
Sans récolte	Préparation de terrain	362
	Plantation, regarni, ensemencement	224
	Dégagement	317
	Éclaircie pré-commerciale	537
	Autres travaux	0

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

<sup>2</sup> Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

<sup>3</sup> Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite aux annonces des aires protégées décrétées par le gouvernement depuis 2007 et ce, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., F- 4.1, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune par intérim, Madame Julie Boulet demandait au Forestier en chef (FEC), le 15 octobre 2008, de revoir les possibilités forestières des UAF concernées.

La révision de cette fiche découle des analyses d'impact sur les possibilités forestières réalisées par le Forestier en chef (FEC). Dans ses analyses, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 061-52, suite à la création de l'aire protégée Vallée-de-la-Haute-Rouge (C-27), affecte significativement les possibilités forestières de ce territoire. Notons que 11 643 hectares sont dorénavant exclues du calcul des possibilités. Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de cette exclusion.

### 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 27 avril 2009